Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation

Band: 4 (1965-1966)

Heft: 16

Artikel: Achats de biens-fonds par les Suisses de l'étranger

Autor: J.P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-910552

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

43mes JOURNEES DES SUISSES DE L'ETRANGER A SOLEURE

les 27, 28 et 29 août 1965

La journée du vendredi fut essentiellement consacrée aux sessions des différentes commissions et à la conférence de presse habituelle. C'est au cours de la séance plénière du lendemain que devait être discuté le thème, « Présence de la Suisse dans le monde », devant une assemblée d'environ quatre cents personnes. Tout d'abord le Président Dr Schürch, en saluant les personnalités présentes, précisa l'importance et les multiples aspects du thème de cette année. M. Ed. Müller, le nouveau directeur du S.S.E., fit un résumé des réponses reçues au nombre de 57 en provenance de 24 pays. Il releva leur intérêt à des titres très divers et les enseignements que l'on pouvait en tirer.

Dans le résumé distribué aux congressistes il est question : « De l'opinion négative des pays nordiques motivée par la situation politique de la femme suisse; de l'opinion des travailleurs étrangers qu'il ne faut pas sous-estimer; de l'attitude et de la mentalité des Suisses jugés trop matérialistes, sans compter une certaine suffisance et une tendance à la critique sans que l'on essaie de se mettre au niveau de son interlocuteur; d'une certaine indifférence à l'égard des questions culturelles pour ne pas dire plus, en tout cas une timidité à faire connaître à l'étranger les valeurs culturelles de notre pays; et nous en passons car il y aurait matière à brosser un tableau édifiant en bien et en mal et exempt d'acrimonie.

Il appartenait à M. l'Ambassadeur Micheli, Secrétaire général du Département politique, de faire entendre la voix officielle sur le sujet du jour. Ayant vécu lui-même de nombreuses années à l'étranger, il était bien placé pour nous en parler. C'est tout d'abord l'historique du Département politique et son organisation actuelle qui nous fait comprendre l'ampleur des tâches devant lesquelles la Suisse s'est trouvée confrontée. Une idée en est donnée par l'augmentation des représentations à l'étranger: « En 1938 nous avions 22 légations et 103 consulats. Aujourd'hui nous comptons 68 ambassades, 40 consulats généraux, 57 consulats, un vice-consulat et 5 délégations permanentes. Après avoir parlé de l'image idéalisée que nous avons de notre pays au fond de notre cœur et de l'idée que les autres s'en font, parfois contradictoire, souvent extrême dans un sens ou dans l'autre, l'orateur se demande comment se manifeste la présence de la Suisse: « A mon avis, en tout premier lieu sur le plan intellectuel par le rayonnement de certaines idées qui ont pris naissance en Suisse. C'est le rayonnement spirituel de la Suisse, son apport à la civilisation, qui me paraissent être le fondement de la présence suisse à l'étranger. Cette présence serait probablement peu de chose s'il n'y avait pas eu un Rousseau, un Pestalozzi, un Dunant dont la pensée a eu une influence déterminante dans le monde. En second lieu, cette présence est servie par la réputation de nos institutions politiques, de notre démocratie directe, de notre fédéralisme, de notre ordre social, de notre stabilité. Aux yeux de beaucoup de nouveaux pays, la Suisse est dans ce domaine un exemple: elle a ouvert une voie qu'ils aspirent à suivre. Sur des plans plus concrets, nos réalisations techniques et industrielles, nos montres et nos machines manifestent partout en faveur de la Suisse. Nos chercheurs, nos savants, nos ingénieurs, nos techniciens sont certainement parmi les principaux artisans du rayonnement de la Suisse.»

M. l'Ambassadeur Micheli définit enfin et précise les tâches et les missions de nos représentants à l'étranger.

M. Fröhlich insiste ensuite sur l'intérêt que présente le Fonds de Solidarité pour les Suisses allant s'établir dans des pays lointains. (Nous reviendrons dans le prochain Courrier sur l'intéressant rapport qui nous a été présenté.)

Puis la parole fut donnée aux délégués des communautés de divers pays : Suède, Belgique, Grande-Bretagne, France, Allemagne, Autriche, Colombie et Etats-Unis. M. Lorenz Stucki, journaliste, tira la quintessence de ces exposés. Il insista particulièrement sur l'impulsion à donner au rayonnement culturel de notre pays, si nous ne voulons pas être en perte de vitesse par rapport à d'autres pays. Le président Schürch mit entre autres l'accent sur le manque de coordination dans le domaine de l'information, lacune mise en évidence par plusieurs délégués.

Chaque année le Conseil fédéral se fait représenter à la Journée principale par l'un de ses membres. C'est à M. le Conseiller fédéral Schaffner qu'il incombait de nous apporter le salut des Autorités fédérales. Etant Chef du Département de l'économie, ce fut pour lui l'occasion de faire l'historique du développement économique de la Suisse depuis la fin de la guerre qui s'est traduit par une ère de prospérité sans équivalent dans l'histoire de notre pays. Prospérité dont on mesura peu à peu les inconvénients et les dangers, à tel point qu'un sérieux coup de frein fut donné à l'évolution de l'économie, sous la forme des arrêtés anti-surchauffe. Au bout d'une année, on peut déjà mesurer leur effet modérateur et espérer que l'économie suisse retrouvera bientôt les bases saines qui assureront un développement plus normal.

En fin de journée, une réception fut organisée par la ville de Soleure et le soir eut lieu le traditionnel banquet. Le lendemain dimanche se déroula l'excursion au sommet du Weissenstein.

En guise de conclusion, et en nous excusant des nombreuses omissions devant l'abondance de matière, on peut dire que la contribution apportée par la Cinquième Suisse à cette analyse de la présence de la Suisse dans le monde, a mis en évidence le rôle important qu'elle peut jouer dans la recherche des moyens propres à sauvegarder et surtout à développer à des titres très divers, le rayonnement de notre pays. Il est apparu d'autre part, combien il était difficile de préciser ce qui est représentatif du rayonnement culturel. Une montre suisse après tout, a-t-on dit, n'est-elle pas un signe de culture? Dans un certain sens oui, mais le problème n'est pas là, nous semble-t-il. Ce que nous, Suisses émigrés pouvons contribuer à éviter, c'est que la Suisse ne se cache de plus en plus derrière ses merveilleuses montres!

Le délégué de la Communauté.

ACHATS DE BIENS-FONDS PAR LES SUISSES DE L'ETRANGER

Les Chambres fédérales sont appelées à se prononcer au cours de cet automne, sur la prorogation de l'arrêté édicté en 1961. Les juristes de la couronne avaient conclu, il y a quatre ans, qu'en vertu d'obligations internationales en matière de traités d'établissement, les Suisses de l'étranger ne pouvaient être dispensés du régime d'autorisation. Cette discrimination avait soulevé de véhémentes protestations de la part de la Cinquième Suisse, dont M. Beeler de Milan s'était fait le porte-parole actif et persévérant.

Aujourd'hui, la situation s'est modifiée tout à l'avantage des Suisses de l'étranger. En effet, sans entrer dans trop de détails, disons que le Conseil des Etats avait adopté de nouvelles dispositions acceptées par la C.S.E., mais le Conseil national, se basant sur des interprétations juridiques nouvelles, vient tout simplement, par 88 voix contre 61, de décider le renouvellement pour cinq ans de l'arrêté fédéral en dispensant d'autorisation les personnes physiques de nationalité suisse.

Finalement, les deux Chambres se sont mises d'accord sur un texte étendant l'exemption d'autorisation à « toutes les personnes ayant le droit de s'établir en Suisse», ce qui permettra aux Suisses de l'étranger de jouir du régime le plus favorable. Il aura fallu beaucoup de dévouement, de patience et de ténacité de la part de ceux qui ont pris en main notre cause. Qu'ils en soient très vivement remerciés.